

From: nathalie d. <[REDACTED]>

Sent: Wednesday, 24 June 2026 11:50 AM

To: marie-france.lorho@assemblee-nationale.fr <marie-france.lorho@assemblee-nationale.fr>

Subject: Je vous en supplie, VOTEZ OUI pour une fin de vie choisie

Madame,

J'ai été très choquée de voir que vous avez voté CONTRE la loi sur la fin de vie choisie.

Je vous demande instamment de bien vouloir reconsidérer votre position.

Vous êtes ma députée, vous me représentez, vous représentez les électeurs de votre circonscription.

Ne votez pas CONTRE nos opinions.

Comme vous le savez [un sondage IFOP](#), commandé par l'ADMD et réalisé les 28 et 29 janvier 2026 dernier a confirmé sans ambiguïté le fait que les Françaises et les Français veulent une loi légalisant l'aide à mourir, et dans des délais rapides. **Les résultats de l'enquête sont sans appel :**

- **87 %** des Français soutiennent la possibilité, pour les personnes en fin de vie, de choisir entre soins palliatifs et aide active à mourir ;
- **84 %** approuvent la proposition de loi dans sa version telle qu'elle sera présentée aux députés le 16 février prochain (affection grave et incurable, phase avancée, souffrance insupportable, demande explicite). Ce chiffre passe à **87 %** chez les catholiques.

Le pourcentage varie peut-être un peu pour la population du Vaucluse mais certainement pas au point d'être majoritairement contre.

EN VOTANT NON, vous n'avez pas représenté vos électeurs. Changez votre vote, votez OUI.

J'imagine que vous avez un point de vue personnel sur la question, que je respecte.

Mais il ne s'agit pas de VOS convictions, il ne s'agit pas de VOTRE choix pour VOTRE fin de vie.

Vous devez respecter vos électeurs. En votant NON, vous nous imposez VOS choix. C'est intolérable.

EN VOTANT OUI, vous DONNEZ à chacun LE CHOIX de sa fin de vie, vous nous donnez la liberté.

Je vous en supplie : au prochain vote du 15 juillet, respectez la démocratie, laissez-nous choisir. VOTEZ OUI.

J'ai vu mes deux parents mourir dans des circonstances différentes, accompagnés de façon différente. J'ai pu voir pour ma mère atteinte d'un cancer du pancréas les ravages émotionnels d'un mauvais accompagnement à l'hôpital puis enfin, les dernières 48 heures, le bénéfice d'un service de soins palliatifs d'une qualité exceptionnelle. Mais j'ai aussi vécu le suicide de mon père touché par un double cancer incurable qui a préféré en finir lui-même avant de se retrouver cloué sur un lit d'hôpital, prisonnier de médecins qui décideraient, EUX, quand il aurait suffisamment souffert pour lui éventuellement accorder une sédation profonde - ou pas (car j'ai plein d'exemples d'amis à qui la sédation a été refusée).

Il voulait rester maître de sa vie, il a sauté du 6ème étage. Je ne vous souhaite pas d'être celle qui va reconnaître le corps. Depuis, je me suis promis que je me battrais jusqu'au bout pour que des citoyens libres comme lui puissent en finir avec la vie quand ils le décident sans avoir à se suicider de façon traumatisante.

Le grand argument des services de soins palliatifs est qu'aucun désir d'en finir ne résiste à un accompagnement de qualité. C'est peut-être vrai pour les malades qu'ils voient, mais leur point de vue est tronqué car ils ne voient jamais les gens comme mon père, qui feront toujours leurs propres choix avant même d'être placés en soins palliatifs.

Ecoutez les français, respectez nos voix.

VOTEZ OUI, je vous en supplie.

Nathalie D.

Beaumes-de-Venise